

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 853

24 novembre 1998

SOMMAIRE

Actiest S.A. - Soparfi	page 40898	M.M.A. International S.A., Luxembourg ..	40918, 40921
Arrow Finance S.A., Luxembourg	40933	Model Land S.A., Strassen	40920
Arts et Techniques, S.à r.l.	40898	Modern Design International S.A., Luxembourg ..	40901
C.C.W., S.à r.l., Bascharage	40932	Novellini Finance S.A., Luxembourg	40922
CLPK Funding, S.à r.l., Luxembourg	40939	Olinda Finance S.A., Luxembourg	40926, 40928
Columbus Trust S.A., Luxembourg	40930, 40931	Peintures et Décors Guy Rollinger, S.à r.l., Wickrange	40920, 40921
Disco Vénus, S.à r.l.	40898	Pico Productions, S.à r.l., Luxembourg	40922
Egon Finance S.A., Luxembourg	40902	Piepenbrock Services, S.à r.l., Luxembourg	40922
Egon Holding S.A., Luxembourg	40902	Pinto Holding Luxembourg S.A., Luxembourg ...	40924
Energy Venture Capital S.A., Luxembourg	40904, 40906	Plendl S.A., Luxembourg	40917
Euro Synergies Founder S.A., Luxembourg	40903	P.L.I.J. Invest S.A., Luxembourg	40924
Finances Sud Océan Indien S.A. Holding	40898	Private Investors Associated Holding S.A., Luxem- bourg-Kirchberg	40922
(La) Financière HDI S.A., Luxembourg ..	40912, 40913	Pro-Expansia S.A., Luxembourg	40925, 40926
GFI, S.à r.l.	40899	Pro Ozon Sprühsysteme A.G.	40898
GIP International S.A., Luxembourg	40902	(Les) Publications Mosellanes, Luxembourg	40914
G.R.S., S.à r.l., Frisange	40903	Quiblut S.A. Holding	40900
Guana Holding S.A., Luxembourg	40906	Redwood Holdings S.A., Luxembourg ...	40924, 40925
Gysa, S.à r.l., Luxembourg	40902	Rénovations Guy Rollinger, S.à r.l., Wickrange ...	40921
Ibitec S.A., Luxembourg	40907	(Rainer) Rieger, S.à r.l., Bettemburg	40918, 40919
Ifimol, S.à r.l., Luxembourg	40901	Ruwil S.A.	40900
Ideal-Cars, S.à r.l., Elvange	40943	Schlassgewan S.A., Luxembourg	40923
Immoglobal, S.à r.l., Wickrange	40907	S.E.F.I.T., Société Européenne pour le Financement d'Initiatives Textiles S.A., Luxembourg	40930
International Maritime Investors S.A., Luxem- bourg	40907, 40909	Signal Lux International S.A., Strassen	40923
Keister S.A.H.	40909	(D')Siwe Quellen, S.à r.l., Wickrange	40928
Klingelberg Luxembourg AG, Luxembourg	40910	Sobrefin S.A.	40929
Laboratoire Dentaire Hornbeck Jacques, S.à r.l., Luxembourg	40909	Société Nouvelle (Luxembourg) Holding S.A., Lu- xembourg	40928, 40929
Linebra Holding S.A., Luxembourg	40910, 40911	Sofinas S.A.	40901
Livimo S.A., Luxembourg	40911, 40912	Solingen, S.à r.l., Bridel	40923
Long Lived Holding S.A.	40899	Solelec S.A., Luxembourg	40930
Lucy S.A., Luxembourg	40914, 40916	Subra Holding S.A.	40928
Luden Holdings S.A., Luxembourg	40913	Tapis & Décoration, S.à r.l., Luxembourg	40932
Luxembourg Corporation Company S.A., Luxem- bourg	40917	Tavares Da Silva Frères, S.à r.l., Heffingen	40932
Luxe & Sun Yachting S.A.	40900	Technofin S.A.H., Luxembourg	40938
Luxluce Holding S.A., Luxembourg	40917	T.E.K. International S.A., Bertrange	40931
Luxsped S.A., Wasserbillig	40899	Tenderly S.A. Immobilière	40901
Luxstate S.A., Luxembourg	40918	Toiture Louis Flemming, S.à r.l., Alzingen	40932
Matériaux Guy Rollinger, S.à r.l., Wickrange ...	40913	Toitures Guy Rollinger, S.à r.l., Wickrange	40937, 40938
MDI-Motor Development International S.A., Lu- xembourg	40899	Tree Top S.A., Howald	40944
Mecadis-OI S.A.	40899	Unisource Business Networks Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	40939
Média Euro Asie, S.à r.l.	40900	Waterworld S.A., Luxembourg	40939
Menuiseries Guy Rollinger, S.à r.l., Wickrange ...	40916		
Minorco Finance S.A., Luxembourg	40916		

PRO OZON SPRÜHSYSTEME A.G., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.977.

Il résulte d'une notification du 8 octobre 1998 que le siège de la société fixé jusqu'alors au 304, route de Thionville, Hesperange, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 octobre 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1998, vol. 512 fol. 101, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43448/681/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 1998.

ACTIEST S.A. - SOPARFI, Société de Participations Financières.

R. C. Luxembourg B 55.840.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que la FIDUCIAIRE ITP S.A. dénonce, avec effet immédiat, la domiciliation du siège de la société ACTIEST S.A. SOPARFI, au Centre d'Affaires «le 2000», Z.I. L-3378 Livange.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société que la FIDUCIAIRE ITP S.A. démissionne avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la société ACTIEST S.A. SOPARFI.

Livange, le 1^{er} novembre 1998.

FIDUCIAIRE ITP S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société qu'HARRIMAN HOLDING INC. démissionne, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société ACTIEST S.A. SOPARFI.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 1998.

HARRIMAN HOLDING INC.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1998, vol. 513, fol. 72, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45839/999/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

ARTS ET TECHNIQUES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 49.079.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que la FIDUCIAIRE ITP S.A. dénonce, avec effet immédiat, la domiciliation du siège de la société ARTS ET TECHNIQUES, S.à r.l., au Centre d'Affaires «le 2000», Z.I. L-3378 Livange.

Livange, le 1^{er} novembre 1998.

FIDUCIAIRE ITP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1998, vol. 513, fol. 72, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45853/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

FINANCES SUD OCEAN INDIEN S.A. HOLDING, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 60.851.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que la FIDUCIAIRE ITP S.A. dénonce, avec effet immédiat, la domiciliation du siège de la société FINANCES SUD OCEAN INDIEN S.A. HOLDING, au Centre d'Affaires «le 2000», Z.I. L-3378 Livange.

Livange, le 1^{er} novembre 1998.

FIDUCIAIRE ITP S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société qu'HARRIMAN HOLDING INC. démissionne, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société FINANCES SUD OCEAN INDIEN S.A. HOLDING.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 1998.

HARRIMAN HOLDING INC.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1998, vol. 513, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45936/999/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

DISCO VENUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 40.326.

Madame Flora Briola-Dias dénonce avec effet immédiat le siège social de la société DISCO VENUS, S.à r.l.

F. Briola-Dias.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 1998, vol. 311, fol. 41, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(46723/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1998.

GFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 54.099.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que la FIDUCIAIRE ITP S.A. dénonce, avec effet immédiat, la domiciliation du siège de la société GFI, S.à r.l., au Centre d'Affaires «le 2000», Z.I. L-3378 Livange.

Livange, le 1^{er} novembre 1998.FIDUCIAIRE ITP S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1998, vol. 513, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45950/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

LONG LIVED HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.943.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que la FIDUCIAIRE ITP S.A. dénonce, avec effet immédiat, la domiciliation du siège de la société LONG LIVED HOLDING S.A., au 241, route de Longwy, Résidence Béatrix, L-1941 Luxembourg.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société que la FIDUCIAIRE I.T.P. S.A. démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la société LONG LIVED HOLDING S.A.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 1998.FIDUCIAIRE ITP S.A.
Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société qu'HARRIMAN HOLDING INC. démissionne, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société LONG LIVED HOLDING S.A.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 1998.HARRIMAN HOLDING INC.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1998, vol. 513, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45987/999/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

LUXSPED S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

Frau Gabriele Juchemes kündigt aus persönlichen Gründen, mit sofortiger Wirkung ihr Mandat im Verwaltungsrat der LUXSPED S.A.

Moersdorf, den 8. Oktober 1998.

G. Juchemes.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 novembre 1998, vol. 166, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(45995/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

MECADIS-OI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 60.860.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que la FIDUCIAIRE ITP S.A. dénonce, avec effet immédiat, la domiciliation du siège de la société MECADIS-OI S.A., au 241, route de Longwy, Résidence Béatrix, L-1941 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 1998.FIDUCIAIRE ITP S.A.
Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société qu'HARRIMAN HOLDING INC. démissionne, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société MECADIS-OI S.A.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 1998.HARRIMAN HOLDING INC.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1998, vol. 513, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46007/999/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

MDI-MOTOR DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Par la présente, Monsieur Hans W. Schmidig donne sa démission comme membre du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

H.W. Schmidig.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 77, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46006/535/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

LUXE & SUN YACHTING S.A., Société Anonyme.

La société TRIMAR S.A. dénonce le siège social de LUXE & SUN YACHTING S.A. avec effet immédiat.
En conséquence, TRIMAR S.A. ne sera désormais plus habilitée à gérer la société LUXE & SUN YACHTING S.A. ni à en réceptionner le courrier en son nom et pour son compte.

P. Wiscour-Contier
Administrateur-Délégué

Pour des raisons de convenance personnelle, Monsieur Daniel Coheur donne sa démission en sa qualité d'Administrateur au sein de la société LUXE & SUN YACHTING S.A. avec effet immédiat.

D. Coheur.

Pour des raisons de convenance personnelle, Madame Ana De Sousa donne sa démission en sa qualité de commissaire aux comptes au sein de la société LUXE & SUN YACHTING S.A. avec effet immédiat.

A. De Sousa.

Pour des raisons de convenance personnelle, Monsieur Pascal Wiscour-Contier donne sa démission en sa qualité d'Administrateur-délégué au sein de la société LUXE & SUN YACHTING S.A. avec effet immédiat.

P. Wiscour-Contier.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 80, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45996/999/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

QUIBLUT S.A. HOLDING, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.922.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que la FIDUCIAIRE ITP S.A. dénonce, avec effet immédiat, la domiciliation du siège de la société QUIBLUT S.A. HOLDING, au Centre d'Affaires «le 2000», Z.I. L-3378 Livange.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société que la FIDUCIAIRE ITP S.A., démissionne avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la société QUIBLUT S.A. HOLDING.

Livange, le 1^{er} novembre 1998.

FIDUCIAIRE ITP S.A.
Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société qu'HARRIMAN HOLDING INC. démissionne, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société QUIBLUT S.A. HOLDING.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 1998.

HARRIMAN HOLDING INC.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1998, vol. 513, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46041/999/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

RUWIL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.923.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que la FIDUCIAIRE ITP S.A. dénonce, avec effet immédiat, la domiciliation du siège de la société RUWIL S.A., au Centre d'Affaires «le 2000», Z.I. L-3378 Livange.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société que la FIDUCIAIRE ITP S.A., démissionne avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la société RUWIL S.A.

Livange, le 1^{er} novembre 1998.

FIDUCIAIRE ITP S.A.
Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société qu'HARRIMAN HOLDING INC. démissionne, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société RUWIL S.A.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 1998.

HARRIMAN HOLDING INC.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1998, vol. 513, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46051/999/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

MEDIA EURO ASIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**EXTRAIT**

Le siège social à L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 octobre 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1998, vol. 513, fol. 102, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46794/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1998.

TENDERLY S.A. IMMOBILIERE, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 57.071.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que la FIDUCIAIRE ITP S.A. dénonce, avec effet immédiat, la domiciliation du siège de la société TENDERLY S.A. IMMOBILIERE, au Centre d'Affaires «le 2000», Z.I. L-3378 Livange.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société que la FIDUCIAIRE ITP S.A., démissionne avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la société TENDERLY S.A. IMMOBILIERE.

Livange, le 1^{er} novembre 1998.

FIDUCIAIRE ITP S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société qu'HARRIMAN HOLDING INC. démissionne, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société TENDERLY S.A. IMMOBILIERE.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 1998.

HARRIMAN HOLDING INC.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1998, vol. 513, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46075/999/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1998.

SOFINAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1264 Luxembourg, 8, rue de Bridel.

R. C. Luxembourg B 20.511.

Monsieur Guy Urbain démissionne avec effet immédiat de son poste de Commissaire aux comptes de la société anonyme SOFINAS S.A.

Luxembourg, le 15 septembre 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1998, vol. 513, fol. 67, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(46201/303/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 1998.

SOFINAS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 20.511.

Il résulte d'une décision de l'agent domiciliataire que le siège social est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 septembre 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1998, vol. 513, fol. 67, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(46202/303/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 1998.

MODERN DESIGN INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

La FIDUCIAIRE DES P.M.E., société anonyme, dépose avec effet immédiat son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 10 novembre 1998.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

(Commissaire aux comptes)

T. Hollerich

A. Berchem

Membre du

Administrateur-Délégué

Comité de Direction

Président du

Comité de Direction

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1998, vol. 514, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46800/659/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 1998.

IFIMOL, Société à responsabilité limitée.**Capital social: 5.000.000,- LUF.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 35.371.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 512, fol. 21, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1998.

Signature.

(39837/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

EGON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 113, rue des Maraîchers.
R. C. Luxembourg B 55.468.

RECTIFICATIF

Rectification des notifications des décisions du Conseil d'Administration de la société EGON FINANCE S.A. tenues en date des 4 août 1997 et 1^{er} juillet 1998 et déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date des 12 septembre 1997 et 3 août 1998.

1) L'adresse du siège social de la société est:
113, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg,
et non pas 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EGON FINANCE S.A.

J. P. Everwijn J. Klijn
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 73, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(46265/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1998.

EGON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 113, rue des Maraîchers.
R. C. Luxembourg B 55.785.

RECTIFICATIF

Rectification des notifications des décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale Annuelle de la société EGON HOLDING S.A. tenus en date des 4 août 1997, 1^{er} juillet 1998 et 7 mai 1998 et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date des 12 septembre 1997, 3 août 1998 et 27 mai 1998.

1) L'adresse du siège social de la société est:
113, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg,
et non pas 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EGON HOLDING S.A.

J. P. Everwijn J. Klijn
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 73, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(46266/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1998.

GIP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

Nach dem Gründungsakt vom 30. Januar 1998, in dem die Adresse Luxembourg, 99, Grand-rue für die Fa. GIP INTERNATIONAL S.A. festgelegt war, ist zum 1. August 1998 die Geschäftsadresse in Luxembourg, 41, boulevard Royal, verlegt.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1998, vol. 512, fol. 15, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39829/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

GYSÀ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R. C. Luxembourg B 36.733.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 avril 1991, acte publié au Mémorial C n° 382 du 12 octobre 1991.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 512, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GYSÀ, S.à r.l.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

(39834/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

EURO SYNERGIES FOUNDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.912.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 15 juin 1998

- Monsieur Alain Caffi, Administrateur de Sociétés, F-Paris, a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Antonio Picca Piccon, démissionnaire, dont il terminera le mandat. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Pour extrait sincère et conforme
Pour EURO SYNERGIES FOUNDER S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1998, vol. 512, fol. 33, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39825/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

EURO SYNERGIES FOUNDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.912.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 20 juillet 1998

- Monsieur François Bernardeau, Directeur de Sociétés, F-Paris, a été nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement de Sir Michael Butler, démissionnaire, dont il terminera le mandat. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Pour extrait sincère et conforme
Pour EURO SYNERGIES FOUNDER S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1998, vol. 512, fol. 33, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39826/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

G.R.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5750 Frisange, 24, rue de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 61.842.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Giacomo Speciale, retraité, demeurant à Frisange, 24, rue de Mondorf;
- 2) Madame Rose Marie Nastic, sans état particulier, épouse de Monsieur Giacomo Speciale, demeurant à Frisange, 24, rue de Mondorf;
- 3) Monsieur Steve Speciale, cuisinier, demeurant à Frisange, 24, rue de Mondorf.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. - Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée G.R.S. S.à r.l., avec siège social à Frisange, 24, rue de Mondorf, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 17 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 131 du 3 mars 1998,

inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 61.842.

II. - Le capital social est de cinq cent mille francs (frs. 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (frs. 5.000,-) chacune, entièrement libérées et réparties entre les associés comme suit:

1) Monsieur Giacomo Speciale, préqualifié, quarante parts sociales	40
2) Madame Rose Marie Nastic, préqualifiée, quarante parts sociales	40
3) Monsieur Steve Speciale, préqualifié, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

III. - La société n'ayant plus d'activité depuis le 31 juillet 1998, les associés décident par les présentes de dissoudre la Société avec effet à cette date.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

IV. - Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V. - Décharge est donnée à Monsieur Steve Speciale, préqualifié, et à Madame Rose Marie Nastic, préqualifiée, de leur fonction de gérant technique, respectivement gérante administrative de la Société.

VI. - Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à Frisange, 24, rue de Mondorf, au domicile des associés Monsieur et Madame Giacomo Speciale-Nastic

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: G. Speciale, R.M. Nastic, S. Speciale, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 110S, fol. 67, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 septembre 1998.

T. Metzler.

(39832/222/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

**ENERGY VENTURE CAPITAL, Société Anonyme
(anc. FASERCO S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 51.593.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois septembre.

Pardevant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FASERCO S.A., ayant son siège social à Mondercange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.593, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 477 du 22 septembre 1995.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Vincent Derudder, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en ENERGY VENTURE CAPITAL et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Changement de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 4 des statuts comme suit:

La société a pour objet principal l'investissement dans des activités industrielles et commerciales liées au développement de toutes formes d'énergie, de leur commercialisation, et toutes opérations relatives à cet objet ou de nature à en faciliter directement ou indirectement la réalisation.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

3. Changement de la devise du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en US dollars (USD).

4. Fixation d'un capital autorisé.

5. Modification de l'article 5 des statuts.

6. Nomination de quatre nouveaux administrateurs et un nouveau commissaire aux comptes.

7. Transfert du siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en ENERGY VENTURE CAPITAL.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ENERGY VENTURE CAPITAL.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer l'objet social de la Société.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet principal l'investissement dans des activités industrielles et commerciales liées au développement de toutes formes d'énergie, de leur commercialisation, et toutes opérations relatives à cet objet ou de nature à en faciliter directement ou indirectement la réalisation.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en US Dollars sur base du cours de change de 1,- USD = 37,- LUF.

Le capital social est ainsi fixé à cent huit mille cent huit US dollars (108.108,- USD).

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide de fixer un capital autorisé de cinq millions de US dollars (5.000.000,- USD)

Les actionnaires, tous présents ou représentés à la présente assemblée, renoncent au rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales et donnent pouvoir au Conseil d'Administration de supprimer leur droit de souscription préférentiel lors d'augmentations de capital à intervenir dans le cadre du capital autorisé.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera avec la faculté de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des augmentations de capital autorisé pendant une période de cinq ans à partir du 3 septembre 1998.

Cinquième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent huit mille cent huit US dollars (108.108,- USD), représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté à cinq millions de US Dollars (5.000.000,- USD) par la création et l'émission d'actions sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du 3 septembre 1998 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Sixième résolution

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs et commissaire aux comptes actuels et leur donne décharge. Sont nommés comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Simon Baker, administrateur de sociétés, demeurant à Steinsel.
- Monsieur Anthony J. Nightingale, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig.
- Monsieur Ulrich Schübel, administrateur de sociétés, demeurant à Londres.
- Monsieur Vincent Derudder, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille deux.

Est nommée nouveau commissaire aux comptes:

La COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE RÉVISION S.à r.l., ayant son siège social à Strassen, route d'Arlon.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille deux.

Septième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Mondercange à Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa):** Le siège social est établi à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Derudder, T. Dahm, V. Stecker et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 110S, fol. 69, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

F. Baden.

(39827/200/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

**ENERGY VENTURE CAPITAL, Société Anonyme
(anc. FASERCO S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 51.593.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

F. Baden.

(39828/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

GUANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 12.576.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Edmond Ries, expert -comptable, demeurant à Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société de droit suisse SOFIBRA A.G., avec siège à Zürich, Suisse;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 3 septembre 1998, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société anonyme GUANA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 12.576, a été constituée suivant acte reçu le 19 décembre 1974, publié au Mémorial C numéro 24 du 11 février 1975.

II. - Que le capital social de la société anonyme GUANA HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois), représenté par 5.000 (cinq mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois).

III. - Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société GUANA HOLDING S.A.

IV. - Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. - Que son mandant déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et du certificat d'actions de la société dissoute.

VII. - Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de surveillance de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux anciens bureaux de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Ries, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 110S, fol. 86, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1998.

J. Elvinger.

(39833/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

IBITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 52.486.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1998, vol. 512, fol. 24, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(39836/525/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

IMMOGLOBAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wickrange.

R. C. Luxembourg B 42.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 27, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1998.

Signature.

(39838/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

INTERNATIONAL MARITIME INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 23.382.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL MARITIME INVESTORS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 23.382, constituée suivant acte notarié en date du 4 octobre 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 353 du 4 décembre 1985 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 109 du 24 mars 1994.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Hugo Cox, directeur général, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échanges ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tout concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toute opération généralement quelconque qui se rattache à son objet ou qui le favorise.»

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

3) Changement de l'exercice social de la société qui commencera désormais le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année.

4) Modification subséquente de l'article 14 des statuts.

5) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le premier lundi du mois de mai.

6) Modification subséquente de l'article 13 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échanges ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tout concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toute opération généralement quelconque qui se rattache à son objet ou qui le favorise.»

Traduction anglaise

«**Art. 4.** The object of the company is the taking of participations in whatsoever form in any other company as well as the administration, management, control and development of such participations.

It may use its funds for the creation, management, development, realisation and liquidation of a portfolio comprising all types of securities and patents, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents either by way of contribution, subscription, option, purchase as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise, realize its affaires and patents, grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has an interest.

It may take all measures to protect its rights and carry out any operations in connection with its object or which it will deem useful for its purpose.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais le premier janvier et se terminera le 31 décembre de la même année.

Exceptionnellement, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} octobre 1997, se terminera le 31 décembre 1998.

En conséquence, l'article 14 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.»

Traduction anglaise:

«**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle au premier lundi du mois de mai.

En conséquence l'article 13 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.»

Traduction anglaise:

«**Art. 13.** The annual general meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Monday of the month of May at 2.30 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: H. Cox, T. Dahm, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1998, vol. 110S, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

F. Baden.

(39839/200/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

INTERNATIONAL MARITIME INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 23.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

F. Baden.

(39840/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

KEISTER S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 50.150.

La soussignée, FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT (F.I.G.E.D.) dénonce le siège social de la société KEISTER S.A.H. en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

Avis est donné par ailleurs que les membres du Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire de la Société démissionnent à dater de ce jour, en l'occurrence:

Messieurs Guy Glesener, Jacques Tordoor et Edmond Ries du poste d'Administrateur et Monsieur Yves Wallers du poste de Commissaire.

Luxembourg, le 23 septembre 1998.

Pour copie conforme

F.I.G.E.D.

Signature

Signature

Directeur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1998, vol. 512, fol. 25, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39841/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

LABORATOIRE DENTAIRE HORNBECK JACQUES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 105, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 51.917.

Constituée suivant acte reçu par M^e Christine Doerner, notaire alors de résidence à Bettembourg, en date du 2 août 1995, acte publié au Mémorial C n° 527 du 14 octobre 1995.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 512, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LABORATOIRE DENTAIRE

HORNBECK JACQUES, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(39843/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

KLINGELNBERG LUXEMBURG AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 55.451.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 512, fol. 21, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1998.

Signature.

(39842/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

LINEBRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 29.792.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LINEBRA HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Mines, alors de résidence à Clervaux, le 10 janvier 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 136 du 20 mai 1989,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 29.792.

Bureau

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Jos Junker, conseil fiscal, demeurant à Bettembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc Hansen, Master of science in international banking and financial studies, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant à Bertrange.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929.

2. Modification de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés et entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tout concours.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.»

3. Transfert du siège social de Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

II.- Il existe actuellement mille deux cent cinquante (1.250) actions, d'une valeur nominale de mille francs (frs. 1.000,-) chacune, intégralement libérées représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (frs. 1.250.000,-). Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par la scrutatrice, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier, avec effet immédiat, le statut de la société qui ne sera désormais plus celui d'une société holding tel que défini par la loi du 31 juillet 1929.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les articles 1 et 4 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LINEBRA HOLDING S.A.»

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés et entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tout concours.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de quarante-cinq mille francs (frs. 45.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: J. Junker, L. Hansen, M. Kapp, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 110S, fol. 67, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 septembre 1998.

T. Metzler.

(39848/222/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

LINEBRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 29.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 septembre 1998.

T. Metzler.

(39849/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

LIVIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 22.704.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée LIVIMO S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 22.704,

constituée par acte du notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} avril 1985, publié au Mémorial C n° 131 du 13 mai 1985, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire, en date du 17 mars 1987, publié au Mémorial C n° 165 du 3 juin 1987 et suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg en date du 27 janvier 1995, publié au Mémorial C n° 239 du 2 juin 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Falco, commerçant, demeurant à Barrafranca.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brahim Ouchen, commerçant, demeurant à Genk.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Verschorren, commerçant, demeurant à Dubai.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à cette Assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- que la présente Assemblée a pour

Ordre du jour:

- Changement de l'objet social en y ajoutant un nouvel alinéa ayant la teneur suivante:
«En outre la société a pour objet l'import et l'export de tous appareils électriques, électroniques, ordinateurs et GSM avec pièces de rechange, ainsi que l'import et l'export de boissons alcoolisées et non alcoolisées ainsi que toutes denrées alimentaires.»
- Modification afférente de l'article deux des statuts.
- Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour.
- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social en y ajoutant un alinéa trois ayant la teneur suivante:

«En outre la société a pour objet l'import et l'export de tous appareils électriques, électroniques, ordinateurs et GSM avec pièces de rechange, ainsi que l'import et l'export de boissons alcoolisées et non alcoolisées ainsi que toutes denrées alimentaires.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-avant prise, l'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts en y ajoutant un alinéa trois, ayant la teneur suivante:

«**Art. 2. Troisième alinéa.** En outre la société a pour objet l'import et l'export de tous appareils électriques, électroniques, ordinateurs et GSM avec pièces de rechange, ainsi que l'import et l'export de boissons alcoolisées et non alcoolisées ainsi que toutes denrées alimentaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de la présente s'élèvent approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent procès-verbal.

Signé: Falco, Ouchen, Verschorren, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 septembre 1998, vol. 504, fol. 12, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 1998.

J. Seckler.

(39850/231/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

LIVIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 22.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 1998.

J. Seckler.

(39851/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

LA FINANCIERE HDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.588.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 512, fol. 20, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(39844/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

LA FINANCIERE HDI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.588.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
de LA FINANCIERE HDI S.A. qui s'est tenue le 16 septembre 1998*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LA FINANCIERE HDI S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - report à nouveau de la perte de FRF 187.526,03;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 16 septembre 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 512, fol. 20, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39845/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

LA FINANCIERE HDI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.588.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
de LA FINANCIERE HDI S.A. qui s'est tenue le 16 septembre 1998*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de LA FINANCIERE HDI S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 16 septembre 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 512, fol. 20, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39846/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

LUDEN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 1B, rue Thomas Edison.

EXTRAIT

Il ressort de la décision du Conseil d'Administration du 5 août 1998 que le siège social a été transféré du 15, rue de la Chapelle, Luxembourg, au 1B, rue Thomas Edison, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39854/635/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

**MATERIAUX GUY ROLLINGER, Société à responsabilité limitée,
(anc. FAÇADES GUY ROLLINGER).**

Siège social: Wickrange.
R. C. Luxembourg B 46.339.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 27, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1998.

Signature.

(39858/507/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

LES PUBLICATIONS MOSELLANES.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Signature.

(39847/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

LUCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUCY S.A., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, constitué suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 février 1998, publié au Mémorial C numéro 400 du 3 juin 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant à Wiltz.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Filipe Alves, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Yvette Bernard, employée privée, demeurant à Mersch.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de cinquante millions de liras italiennes (ITL 50.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-dix-huit millions de liras italiennes (ITL 298.000.000,-) à trois cent quarante-huit millions de liras italiennes (ITL 348.000.000,-) par la création et l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune à libérer par apport en nature.

2.- Renonciation de l'actionnaire minoritaire pour autant que de besoin à son droit préférentiel de souscription.

3.- Modification du premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent quarante-huit millions de liras italiennes (ITL 348.000.000,-), représenté par trente-quatre mille huit cents (34.800) actions de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, entièrement libérées.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante millions de liras italiennes (ITL 50.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-dix-huit millions de liras italiennes (ITL 298.000.000,-) à trois cent quarante-huit millions de liras italiennes (ITL 348.000.000,-), par la création et l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des cinq mille (5.000) actions nouvelles Monsieur Francesco Guidotti, géomètre, demeurant à Strada Del Mulino 24, Località S. Donnino, Modène, Italie.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes Monsieur Francesco Guidotti, prénommé,

ici représenté par:

Monsieur Romain Thillens, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Modène, le 29 mai 1998, lequel par son représentant susnommé, a déclaré souscrire aux cinq mille (5.000) actions nouvelles et les a libérées par apport en nature consistant en des immeubles faisant partie d'un complexe immobilier dénommé «Palazzo Cuoghi - Scala B» sis à Modène, comme suit:

a.- commerce sis à Modène, Via dei Servi, 42, inscrit au cadastre de la commune de Modène partita 1.065.537 - foglio 142 - mappale 278/72 - Via dei Servi, 42, au rez-de-chaussée, zone 1 - Catégorie C/1 - Mq.9 -

b.- magasin sis à Modène, Via dei Servi 44, inscrit au cadastre de la commune de Modène, partita 1.065.537 - foglio 142 - mappale 278/73 - Via dei Servi, 44, au premier étage, escalier B - Zone 1 - catégorie C/2 - Classe 2 - mq. 15.

Titre de propriété

Les immeubles dépendaient de la succession de feu Monsieur Giorgio Cuoghi, décédé le 30 juin 1981. Il résulte d'une certification du notaire Beatrice Monari, de résidence à Modène, en date du 1^{er} juin 1998, que la succession de Monsieur Giorgio Cuoghi est entièrement échue à sa soeur, Madame Carla Cuoghi. Suivant acte reçu par Maître Claudio Giannotti en date du 19 décembre 1981, transcrit à Modène le 7 janvier 1982 part. n 216, Madame Carla Cuoghi, épouse Guidotti, a renoncé purement et simplement à la succession de feu son frère, Monsieur Giorgio Cuoghi. Suite à cette renonciation, la succession de feu Monsieur Giorgio Cuoghi est échue aux deux uniques enfants de la renonçante, savoir Messieurs Francesco et Giancarlo les Guidotti qui ont accepté tacitement cette succession, laquelle acceptation a été transcrite en date du 14 juin 1984 part. n 7337. Aux termes d'un acte de division reçu par Maître Claudio Giannotti en date du 31 décembre 1992, répertoire numéro 10532/4160, transcrit à Modène, le 20 janvier 1993, part. n 1377 avec rectification en date du 23 février 1993 part. n. 2381 Monsieur Francesco Guidotti est devenu propriétaire des immeubles ci-avant.

Ladite certification, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Conditions de l'apport immobilier

L'entrée en jouissance est fixée à ce jour, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la société.

Les immeubles sont apportés dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachés.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes des immeubles ni pour les autres indications cadastrales.

Il résulte de la prédite attestation délivrée par Maître Beatrice Monari, prénommée, que les immeubles sont grevés d'une inscription prise au profit de la BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA de Modène, pour sûreté d'un montant de sept cent vingt millions de liras italiennes (ITL 720.000.000,-), en vertu d'un acte reçu par Maître Beatrice Monari, prénommée, en date du 14 novembre 1996, sous le numero 15762/1579 de son répertoire, transcrit en date du 16 novembre 1996, part. n. 3676.

Monsieur Francesco Guidotti, prénommé, représenté comme dit ci-avant déclare que le créancier hypothécaire ne s'oppose pas à l'apport en société et produit dans ce contexte une lettre de la BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA du 5 mai 1998, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

L'apport comprend également tous les éléments incorporels tels que contrats de location, ainsi que tous les droits quelconques, créances, bénéfices et avantages découlant ou pouvant découler de toutes conventions conclues avec des tiers et de tous litiges.

La société est tenue de respecter les baux soit verbaux soit écrits pouvant exister et sera par contre subrogée dans tous les droits des souscripteurs contre les locataires.

Pour l'exécution du présent acte, et notamment pour en assurer la publication et la transcription au bureau des hypothèques compétent en Italie, pouvoir est accordé par les actionnaires à Monsieur Francesco Guidotti, prénommé, aux fins de prendre toutes mesures afférentes.

En particulier, pouvoir lui est accordé de procéder si besoin en est, à toute ajoutés, rectifications ou modifications ayant trait aux désignations et contenances cadastrales, ainsi qu'à toutes déclarations supplémentaires additives, modificatives ou autres concernant le titre de propriétaire, l'exécution de domicile, le fisc, et d'une manière générale à faire et signer toutes déclarations rendues nécessaires pour l'enregistrement et la transcription du présent acte, le tout avec pouvoir de substitution.

Par ailleurs Monsieur Francesco Guidotti, prénommé, est nommé représentant de la société pour les rapports fiscaux en Italie.

Les actionnaires donnent par la présente pleine et entière décharge au notaire instrumentant quant aux formalités à accomplir en Italie.

Cet apport ainsi que les modes d'évaluation adoptées sont décrits dans un rapport établi par le réviseur d'entreprise Madame Annette Eresch-Michels, établie à Bettembourg, en date du 29 mai 1998, qui contient les indications prévues à l'article 26-1(3) de la loi et dont les conclusions sont les suivantes:

«Conclusion

A la suite de mes vérifications, je suis d'avis que:

- 1.- l'apport est décrit de façon claire et précise;
- 2.- les modes d'évaluation adoptés sont appropriés dans les circonstances;

3.- la valeur nette totale de ITL 50.000.000,- des actifs à apporter à laquelle conduisent les modes d'évaluation décrits ci-dessus correspond au moins à 5.000 actions, d'une valeur nominale de ITL 10.000,- chacune, de LUCY S.A., à émettre en contrepartie.

Comme mentionné ci-dessus, les immeubles évalués à ITL 50.000.000,- font partie d'un complexe immobilier grevé d'une hypothèque de ITL 720.000.000,- en faveur de BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA, Modène. Selon une lettre du 5 mai 1998, BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA, Modène, est d'accord de lever l'hypothèque contre versement d'un montant de ITL 100.000.000,-.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent quarante-huit millions de liras italiennes (ITL 348.000.000,-), représenté par trente-quatre mille huit cents (34.800) actions de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Evaluation de l'augmentation de capital

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de cinquante millions de liras italiennes (ITL 50.000.000,-), représentant le montant de l'augmentation de capital ci-avant réalisée, est évaluée à LUF 1.045.000,- (un million quarante-cinq mille francs luxembourgeois).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Thillens, F. Alves, Y. Bernard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 1998, vol. 837, fol. 6, case 11. – Reçu 10.450 francs.

Le Receveur ff. (signé): Thull.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 septembre 1998.

J.-J. Wagner.

(39852/239/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

LUCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 septembre 1998.

J.-J. Wagner.

(39853/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

MENUISERIES GUY ROLLINGER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wickrange.

R. C. Luxembourg B 46.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 27, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1998.

Signature.

(39860/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

MINORCO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe.

R. C. Luxembourg B 41.830.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1998, vol. 512, fol. 25, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Signature.

(39861/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.974.

—
*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 25A, boulevard Royal,
L-2449 Luxembourg, qui s'est tenu le 31 août 1998*

Au Conseil d'Administration de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

– de nommer Mademoiselle Sandrine Martz, avec effet au 1^{er} septembre 1998, Attorney-in-fact B de la Société.
Luxembourg, le 31 août 1998.

A. Slinger
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 512, fol. 20, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39855/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

LUXLUCE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 37.761.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie au siège de la société a décidé de reporter le bénéfice de l'exercice de 9.049.897,- LUF à nouveau.

* *Composition du conseil d'administration*

Marc Hilger, conseil fiscal, Luxembourg;
Romain Bontemps, expert-comptable, Luxembourg;
Ronald Weber, administrateur de sociétés, Luxembourg.

L'assemblée a décidé de reconduire les mandats des administrateurs pour une durée de six ans.

* *Commissaire aux comptes*

ABAX, S.à r.l., Luxembourg.

L'assemblée a décidé de reconduire le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile
Réviseurs d'entreprises
Experts comptables et fiscaux
Signature

(39856/592/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

PLENDUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.260.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 1998

– Le siège social de la société a été transféré de Luxembourg, 50, route d'Esch à Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
– COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., ayant son siège social au 41, avenue de la Gare, à Luxembourg, a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, BBL TRUST SERVICES Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2002.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1998, vol. 512, fol. 22, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39877/794/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

LUXSTATE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 41.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 512, fol. 18, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXSTATE
Signature

(39857/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

M.M.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.819.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 512, fol. 20, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(39862/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

M.M.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.819.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
de M.M.A. INTERNATIONAL S.A. qui s'est tenue le 5 août 1998*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de M.M.A. INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1995;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - report à nouveau du profit de LUF 4.877.889,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1995.

Luxembourg, le 5 août 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 512, fol. 20, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39863/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

RAINER RIEGER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3254 Bettemburg, 190, route de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 28.734.

KAUFVERTRAG

Am 15. Juli 1998 verkauft die Dame Sabine Rieger geb. Friedrich, Angestellte wohnend zu A-2752 Wöllersdorf Hauptstraße 29, je einen Anteil von den ihr gehörenden 44 Anteilen an der Firma RAINER RIEGER, S.à r.l. an die dies annehmenden Herren:

1. Kunes Pavel, Kaufmann, whft. Dobrovskaho 11, CZ-32018 Plzen.
2. Trnovec Milan, Kaufmann, whft. Nemce 307, 38211 Vetrni.
3. Hrbacek Frantisek, Kaufmann, whft. Nad.Udolim 12, CZ-31702 Plzen.
4. Silhavič Martin, Kaufmann, whft. Mierova 13 SK-Palaričovo.
5. Silhavič Dusan, Kaufmann, whft. Gugska 23, SK - Nove Zamky.
6. Vesely Ludek, Kaufmann, Dedicka 114 CZ-33828 Radnice.
7. Nagy Attila, Kaufmann, whft. Namestie 195/37 SK-92901 Dunajska Streda.
8. Freivolt Marian, Kaufmann, whft. Jarna 29, SK-04801 Roznava.
9. Lelkes Igor, Kaufmann, Kadlera 12, SK-84102 Bratislava 4.
10. Agaciak Waldemar, Kaufmann, whft. Ul. Szkolna 14/2 Pi-98270 Zloczew.

11. Kriz Frantisek, Kaufmann, CZ-67574 Breznik C 15.
12. Silhavik Imrich, Kaufmann, whft. Mierova 13, SK-Palarikovo.
13. Hitka Ignaz Martin, Kaufmann; Nad Zitavo C5, SK-95301 Zlate Moravske.
14. Silhavy Frantisek, Kaufmann, whft. Nam Miru 104, CZ-38801 Blatna.
15. Zrun Josef, Kaufmann, 17, Listopadu 801, CZ-33441 Dobrany.

Zum Nominalwert, welchen Frau Sabine Rieger, vorgenannt, erklärt hiermit erhalten zu haben worüber andurch Quittung.

Gezeichnet: Sabine Rieger
sowie die 15 vorgenannten Verkäufer:

Unterschrift.

1. Kunes Pavel, Kaufmann, whft. Dobrovskaho 11, CZ-32018 Plzen.
2. Trnovec Milan, Kaufmann, whft. Nemce 307, 38211 Vetrni.
3. Hrbacek Frantisek, Kaufmann, whft. Nad.Udolim 12, CZ-31702 Plzen.
4. Silhavik Martin, Kaufmann, whft. Mierova 13 SK-Palarikovo
5. Silhavik Dusan, Kaufmann, whft. Gugska 23, SK-Nove Zamky.
6. Vesely Ludek, Kaufmann, Dedicka 114 CZ-33828 Radnice.
7. Nagy Attila, Kaufmann, whft. Namestie 195/37 SK-92901 Dunajska Streda.
8. Freivolt Marian, Kaufmann, whft. Jarna 29, SK-04801 Roznava.
9. Lelkes Igor, Kaufmann, Kadlera 12, SK-84102 Bratislava 4.
10. Agaciak Waldemar, Kaufmann, whft Ul. Szkolna 14/2 Pi-98270 Zloczew.
11. Kriz Frantisek, Kaufmann, CZ-67574 Breznik C 15.
12. Silhavik Imrich, Kaufmann, whft. Mierova 13, SK-Palarikovo.
13. Hitka Ignaz Martin, Kaufmann, Nad Zitavo C5, SK-95301 Zlate Moravske.
14. Silhavy Frantisek, Kaufmann, whft. Nam Miru 104, CZ-38801 Blatna.
15. Zrun Josef, Kaufmann, 17, Listopadu 801, CZ-33441 Dobrany.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 28, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39887/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

RAINER RIEGER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3254 Bettemburg, 190, route de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 28.734.

Gesellschafterversammlung am 15. Juli 1998

Am 15. Juli 1998 wurde eine Gesellschafterversammlung abgehalten, welche unter dem Vorsitz des Herrn Rainer Rieger stattgefunden hat.

Anwesend waren:

Herr Rainer Rieger, Transportunternehmer zu A-2752 Wöllersdorf, Hauptstraße 29 wohnend.

Die Dame Sabine Rieger, geborene Friedrich, Angestellte, zu A-2752 Wöllersdorf, Hauptstraße 29 wohnend.

Herr Helmut Sperl, Angestellter, whft. 188, route de Luxembourg L-3254 Bettemburg, welcher als Schriftführer und Stimmzähler fungierte.

Nachdem vom Vorsitzenden die Beschlußfähigkeit festgestellt worden war, da die Anteilhaber welche 100% der Anteile der RAINER RIEGER S.à r.l. repräsentieren, anwesend waren, wurde die Versammlung für eröffnet erklärt.

Die Gesellschafter stimmten einstimmig dem Verkauf von 14 Anteilen aus dem Besitz der Dame Sabine Rieger geb. Friedrich zu.

Die genannten Anteile werden erworben von folgenden Herren:

1. Kunes Pavel, Kaufmann, whft. Dobrovskaho 11, CZ-32018 Plzen.
2. Trnovec Milan, Kaufmann, whft. Nemce 307, 38211 Vetrni.
3. Hrbacek Frantisek, Kaufmann, whft. Nad.Udolim 12, CZ-31702 Plzen.
4. Silhavik Martin, Kaufmann, whft. Mierova 13 SK-Palarikovo.
5. Silhavik Dusan, Kaufmann, whft. Gugska 23, SK-Nove Zamky.
6. Vesely Ludek, Kaufmann, Dedicka 114 CZ-33828 Radnice.
7. Nagy Attila, Kaufmann, whft. Namestie 195/37 SK-92901 Dunajska Streda.
8. Freivolt Marian, Kaufmann, whft. Jarna 29, SK-04801 Roznava.
9. Lelkes Igor, Kaufmann, Kadlera 12, SK-84102 Bratislava 4.
10. Agaciak Waldemar, Kaufmann, whft Ul. Szkolna 14/2 Pi-98270 Zloczew.
11. Kriz Frantisek, Kaufmann, CZ-67574 Breznik C 15.
12. Silhavik Imrich, Kaufmann, whft. Mierova 13, SK-Palarikovo.
13. Hitka Ignaz Martin, Kaufmann, Nad Zitavo C5, SK-95301 Zlate Moravske.
14. Silhavy Frantisek, Kaufmann, whft. Nam Miru 104, CZ-38801 Blatna.
15. Zrun Josef Kaufmann, 17, Listopadu 801, CZ-33441 Dobrany.

In der Generalversammlung wurde dem Kaufvertrag, der mit diesen Herren geschlossen wird, zugestimmt. Das Gesellschaftskapital ist ab sofort wie folgt aufgeteilt:

1. Herr Rainer Rieger, vorgeannt	55 Anteile
2. Dame Sabine Rieger, vorgeannt	30 Anteile
3. Kunes Pavel, vorgeannt	1 Anteil
4. Trnovec Milan, vorgeannt	1 Anteil
5. Hrbacek Frantisek, vorgeannt	1 Anteil
6. Silhavik Martin, vorgeannt	1 Anteil
7. Silhavik Dusan, vorgeannt	1 Anteil
8. Vesely Ludek, vorgeannt	1 Anteil
9. Nagy Attila, vorgeannt	1 Anteil
10. Freivolt Marian, vorgeannt	1 Anteil
11. Lelkes Igor, vorgeannt	1 Anteil
12. Agaciak Waldemar, vorgeannt	1 Anteil
13. Kriz Frantisek, vorgeannt	1 Anteil
14. Silhavik Imrich, vorgeannt	1 Anteil
15. Hitka Ignaz Martin, vorgeannt	1 Anteil
16. Silhavy Frantisek, vorgeannt	1 Anteil
17. Zrun Josef, vorgeannt	1 Anteil
Gesamt:	100 Anteile

Ausgestellt am 15. Juli 1998 zu Bettemburg in 18 Ausfertigungen.

H. Sperl
Schriftführer

Es folgen 17 Unterschriften.

1. Kunes Pavel, Kaufmann, whft. Dobrovskaho 11, CZ-32018 Plzen.
2. Trnovec Milan, Kaufmann, whft. Nemce 307, 38211 Vetrni.
3. Hrbacek Frantisek, Kaufmann, whft. Nad.Udolim 12, CZ-31702 Plzen.
4. Silhavik Martin, Kaufmann, whft. Mierova 13 SK-PalariKovo.
5. Silhavik Dusan, Kaufmann, whft. Gugska 23, SK-Nove Zamky.
6. Vesely Ludek, Kaufmann, Dedicka 114 CZ-33828 Radnice.
7. Nagy Attila, Kaufmann, whft. Namestie 195/37 SK-92901 Dunajska Streda.
8. Freivolt Marian, Kaufmann, whft. Jarna 29, SK-04801 Roznava.
9. Lelkes Igor, Kaufmann, Kadlera 12, SK-84102 Bratislava 4.
10. Agaciak Waldemar, Kaufmann, whft Ul. Szkolna 14/2 Pi-98270 Zloczew.
11. Kriz Frantisek, Kaufmann, CZ-67574 Brezник C 15.
12. Silhavik Imrich, Kaufmann, whft. Mierova 13, SK-PalariKovo.
13. Hitka Ignaz Martin, Kaufmann, Nad Zitavo C5, SK-95301 Zlate Moravske.
14. Silhavy Frantisek, Kaufmann, whft. Nam Miru 104, CZ-38801 Blatna.
15. Zrun Josef Kaufmann, 17, Listopadu 801, CZ-33441 Dobrany.

RAINER-RIEGER, S.à r.l.
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 28, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39888/000/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

MODEL LAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.605.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 28, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

S. Willems

Président du Conseil d'Administration

(39866/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

PEINTURES ET DECORS GUY ROLLINGER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wickrange.
R. C. Luxembourg B 46.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 27, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1998.

Signature.

(39871/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

PEINTURES ET DECORS GUY ROLLINGER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wickrange.
R. C. Luxembourg B 46.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 27, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1998.

Signature.

(39872/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

M.M.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.819.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 512, fol. 20, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(39864/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

M.M.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.819.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
de M.M.A. INTERNATIONAL S.A. qui s'est tenue le 7 août 1998*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de M.M.A. INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1996;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - report à nouveau de la perte de LUF 2.415.933,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 7 août 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 512, fol. 20, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39865/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

RENOVATIONS GUY ROLLINGER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wickrange.
R. C. Luxembourg B 46.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 27, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1998.

Signature.

(39885/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

RENOVATIONS GUY ROLLINGER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wickrange.
R. C. Luxembourg B 46.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 27, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1998.

Signature.

(39886/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

NOVELLINI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 54.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

NOVELLINI FINANCE S.A.

Signature

(39867/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

NOVELLINI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 54.732.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 20 avril 1998

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, est nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme
NOVELLINI FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 27, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39868/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

PICO PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 1, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 60.615.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1998, vol. 512, fol. 24, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(39874/525/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

PIEPENBROCK SERVICES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1858 Luxembourg, 209, rue de Kirchberg.

Gemäß Gesellschafterbeschluss vom 10. September 1998 wird zum weiteren Geschäftsführer ernannt:

Herr Habib Kriaa, Ringelnetzstrasse 26, D-63329 Egelsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Société Civile

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

(39875/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

PRIVATE INVESTORS ASSOCIATED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 61.786.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 512, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(39879/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

**SOLINGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. P.C.M. INTERNATIONAL, S.à r.l.).**

Siège social: Bridel.
R. C. Luxembourg B 52.421.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix septembre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société SOLINGEN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Marius Kaskas, économiste, demeurant à Bridel, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 2 septembre 1998, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée P.C.M. INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à Bridel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.421, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 619 du 5 décembre 1995, prend la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en SOLINGEN, S.à r.l.
En conséquence l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de SOLINGEN, S.à r.l.»

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kaskas et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1998, vol. 110S, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998. F. Baden.
(39869/200/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

SOLINGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,.

Siège social: Bridel.
R. C. Luxembourg B 52.421.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1998. F. Baden.
(39870/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

SIGNAL LUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.987.

Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 1998

Le conseil a acté et accepté la nomination de Mme Elettra Perrin en tant qu'administrateur de la société SIGNAL LUX INTERNATIONAL S.A.

L'élection définitive sera faite lors de la prochaine Assemblée Générale.

Pour extrait
J. Mayor

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.
Le Receveur (signé): J. Muller.
(39890/587/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

SCHLASSGEWAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2716 Luxembourg, 8, rue Batty Weber.
R. C. Luxembourg B 40.292.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1998, vol. 511, fol. 99, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(39889/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

PINTO HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 54.796.

Extrait d'une décision circulaire du Conseil d'Administration en date du 15 septembre 1998

Il résulte d'une décision circulaire du Conseil d'Administration, que le Conseil d'Administration a décidé:
– de transférer l'adresse du siège social de la société du 18, rue Dicks à L-1417 Luxembourg, aux 38-40, rue Sainte-Zithe à L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 septembre 1998.

Pour PINTO HOLDING LUXEMBOURG S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 28, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39876/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

P.L.I.J. INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme P.L.I.J. INVEST qui s'est tenue à Luxembourg en date du 19 août 1998 que:

1. Monsieur Jean-Pierre Nedelec a été nommé Président du Conseil d'Administration de la société anonyme P.L.I.J. INVEST.

2. Monsieur Jean-Pierre Nedelec a été nommé administrateur-délégué de la société anonyme P.L.I.J. INVEST avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle en ce qui concerne toutes transactions généralement quelconques.

Luxembourg, le 19 août 1998.

Pour extrait conforme

A. Kervroedan J.-P. Nedelec

Enregistré à Mersch, le 27 août 1998, vol. 123, fol. 103, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(39878/228/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

REDWOOD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.875.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 512, fol. 20, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(39882/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

REDWOOD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.875.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de REDWOOD HOLDINGS S.A. qui s'est tenue le 17 septembre 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de REDWOOD HOLDINGS S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1996;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - report à nouveau de la perte de LUF 377.743,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 17 septembre 1998.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED S.A.

Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 512, fol. 20, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39883/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

REDWOOD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.875.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
de REDWOOD HOLDINGS S.A. qui s'est tenue le 17 septembre 1998*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de REDWOOD HOLDINGS S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

– de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 17 septembre 1998.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 512, fol. 20, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39884/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

PRO-EXPANSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.577.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le huit septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PRO-EXPANSIA S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard Royal, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 octobre 1995, publié au Mémorial C n° 646 du 19 décembre 1995.

L'assemblée désigne comme président M. Jean-Paul Goerens, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée, demeurant à Diekirch.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée, demeurant à Niederfeulen.

Le président déclare et demande au notaire d'acter comme suit:

1. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés et le soussigné notaire. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont dûment présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire qui peut décider ainsi valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités après examen de l'ordre du jour.

3. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

Ordre du jour:

(a) Augmentation du capital à concurrence de LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois) pour porter le capital social ainsi du montant actuel de LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois) à LUF 40.000.000,- (quarante millions de francs luxembourgeois) par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

(b) Souscription à 10.000 (dix mille) actions nouvelles à leur valeur nominale par la société PROMEDIA S.A., avec siège à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

(c) Souscription à 10.000 (dix mille) actions nouvelles à leur valeur nominale par la société EXPANSIA EUROPE S.A., avec siège à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

(d) Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital est fixé à LUF 40.000.000,- (quarante millions de francs luxembourgeois), représenté par 40.000 (quarante mille) actions, d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.»

Après approbation par l'assemblée de ce qui précède, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois) pour porter le capital social ainsi du montant actuel de LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois) à LUF 40.000.000,- (quarante millions de francs luxembourgeois) par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription à 10.000 (dix mille) actions nouvelles à leur valeur nominale par la société PROMEDIA S.A., avec siège à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, ici représentée par M. Jean-Paul Goerens, prédit, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} septembre 1998.

Faisant suite à cette acceptation, la société PROMEDIA S.A. déclare souscrire à 10.000 (dix mille) actions nouvelles à leur valeur nominale.

Les 10.000 (dix mille) actions nouvelles souscrites par la société PROMEDIA S.A. ont été libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription à 10.000 (dix mille) actions nouvelles à leur valeur nominale par la société EXPANSIA EUROPE S.A., avec siège à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener, ici représentée par M. Jean-Paul Goerens, prêtre, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} septembre 1998.

Faisant suite à cette acceptation, la société EXPANSIA EUROPE S.A. déclare souscrire à 10.000 (dix mille) actions nouvelles à leur valeur nominale.

Les 10.000 (dix mille) actions nouvelles souscrites par la société EXPANSIA EUROPE S.A. ont été libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital est fixé à LUF 40.000.000,- (quarante millions de francs luxembourgeois), représenté par 40.000 (quarante mille) actions, d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance qui a débuté à 14.15 heures a été levée à 15.00 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de LUF 260.000,- (deux cent soixante mille francs luxembourgeois).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture étant faite, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Goerens, T. Dahm, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1998, vol. 110S, fol. 82, case 4. – Reçu 200.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

F. Baden.

(39880/200/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

PRO-EXPANSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.577.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

F. Baden.

(39881/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

**OLINDA FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. SILVERSEA CRUISES HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 15.538.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SILVERSEA CRUISES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg, section B numéro 15.538, constituée suivant acte reçu le 18 novembre 1977, publié au Mémorial C numéro 12 du 20 janvier 1978 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 7 mai 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Mackel, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Pia Mausen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée et enregistrée avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 400 (quatre cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de USD 120.000,- prélevé sur les bénéfices reportés pour le porter de USD 40.000,- à USD 160.000,- par la création de 1.200 actions nouvelles.

2.- Modification de l'article 1^{er} des statuts en changeant la raison sociale en OLINDA FINANCE S.A.

3.- Changement de la monnaie d'expression du capital de USD en LUF et changement du nombre d'actions.

Modification de l'article relatif au capital en lui donnant la teneur suivante:

«Le montant du capital social est de LUF 6.000.000,- (six millions de francs luxembourgeois), divisé en 6.000 (six mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration peut créer des certificats d'actions multiples.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

4.- Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

Le premier exercice clôture le 30 septembre 1998.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de USD 120.000,- (cent vingt mille US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 40.000,- (quarante mille US dollars) à USD 160.000,- (cent soixante mille US dollars) par la création et l'émission de 1.200 (mille deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 100,- (cent US dollars) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et à libérer intégralement par incorporation au capital de réserves disponibles à due concurrence et d'attribuer gratuitement les 1.200 (mille deux cents) actions nouvelles ainsi créées aux anciens actionnaires, au prorata de leur participation antérieure dans le capital.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder à l'attribution des actions nouvelles aux actionnaires.

La preuve de l'existence de ces réserves disponibles dûment affectées à ce poste par l'assemblée des actionnaires a été apportée par la présentation au notaire d'un bilan récent.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en OLINDA FINANCE S.A.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital de USD en LUF au cours conventionnel de USD 1,- pour LUF 37,5 et de changer le nombre d'actions en fonction d'une valeur nominale de LUF 1.000,-.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre de chaque année, le premier exercice se clôturant le 30 septembre 1998.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 1, 5 et 11 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de OLINDA FINANCE S.A.

Art. 5. Le montant du capital social est de LUF 6.000.000,- (six millions de francs luxembourgeois), divisé en 6.000 (six mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration peut créer des certificats d'actions multiples.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Ries, M. Mackel, P. Mausen, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 110S, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1998.

J. Elvinger.

(39891/211/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

**OLINDA FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. SILVERSEA CRUISES HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 15.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour le notaire
Signature

(39892/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

D'SIWE QUELLEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wickrange.
R. C. Luxembourg B 35.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 27, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1998.

Signature.

(39893/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

SOCIETE NOUVELLE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.855.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Marc Mackel, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme SOCIETE NOUVELLE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 61.855, constituée suivant acte reçu le 1^{er} décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 127 du 28 février 1998, dont les statuts ont été modifiés une seule fois par acte en date du 21 janvier 1998;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 16 février 1998; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme SOCIETE NOUVELLE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à USD 200.000,- (deux cent mille US dollars), représenté par 200 (deux cents) actions de USD 1.000,- (mille US dollars) chacune chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à USD 4.000.000,- (quatre millions de US dollars), qui sera représenté par 4.000 (quatre mille) actions nominatives de USD 1.000,- (mille US dollars) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue, la publication ayant été faite au Mémorial C le 28 février 1998.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 16 février 1998 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de USD 1.000.000,- (un million de US dollars), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de USD 200.000,- (deux cent mille US dollars) à USD 1.200.000,- (un million deux cent mille US dollars), par la création et l'émission de 1.000 (mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille US dollars) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription des actions nouvelles par les anciens actionnaires en proportion de leurs actions comme suit:

- Monsieur Ramsay Abdallah El-Khoury: huit cents actions	800
- Monsieur Michel Costa Salem: cent actions	100
- Monsieur Joseph Farid Naim: cent actions	100
Total: mille actions	1.000

V.- Que les 1.000 (mille) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société SOCIETE NOUVELLE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de USD 1.000.000,- (un million de US dollars) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à USD 1.200.000,- (un million deux cent mille US dollars), représenté par 1.200 (mille deux cents) actions nominatives de USD 1.000,- (mille US dollars) chacune, entièrement libérées et disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Mackel, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 110S, fol. 86, case 7. – Reçu 375.400 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1998.

J. Elvinger.

(39896/211/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

SOCIETE NOUVELLE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour le notaire

Signature

(39897/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

SOBREFIN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.863.

Constituée en date du 7 novembre 1995 par acte passé par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 26 du 15 janvier 1996.

Le siège de la société SOBREFIN S.A., établi à Luxembourg, 3, place Dargent, a été dénoncé le 3 juin 1998.

Messieurs Roger Caurla, Toby Herkrath et Serge Thill ont démissionné en date du 3 juin 1998 de leur mandat d'administrateur.

Monsieur Jean-Paul Defay a démissionné en date du 3 juin 1998 de son mandat de commissaire aux comptes.

Certifié sincère et conforme

COMPAGNIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 29, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39894/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

SUBRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.027.

La soussignée, FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT (F.I.G.E.D.) dénonce le siège social de la société SUBRA HOLDING S.A., en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

Avis est donné par ailleurs que les membres du Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire de la Société démissionnent à dater de ce jour, en l'occurrence:

Messieurs Guy Glesener, Jacques Tordoor et Yves Wallers du poste d'Administrateur et Monsieur Edmond Ries du poste de Commissaire.

Luxembourg, le 23 septembre 1998.

Pour copie conforme

F.I.G.E.D.

Signature

Directeur

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1998, vol. 512, fol. 25, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39899/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

**S.E.F.I.T., SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 52.995.

Les comptes consolidés au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 1998, vol. 512, fol. 18, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Signature.

(39895/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

SOLELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 57.760.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(39898/304/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

**COLUMBUS TRUST S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. SYNECTICS IR S.A.).**

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.427.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the fifth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SYNECTICS IR S.A., a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, R.C. Luxembourg section B number 48.427, incorporated by deed established on the 15th of April 1994, published in the Mémorial C number 483 of 25 November 1994.

The meeting was presided by Mrs Cathérine Day-Royemans, bank employee, residing in Metzert-Attert (Belgium).

The chairman appointed as secretary Mr Gérard Pirsch, bank employee, residing in Soleuvre.

The meeting elected as scrutineer Mr Stéphane Merlet, bank employee, residing in Capellen.

The chairman requested the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,000 (one thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Amendment of the company's name into COLUMBUS TRUST S.A. and subsequent amendment of article one of the articles of incorporation which will read as follows:

«**Art. 1. First paragraph.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of COLUMBUS TRUST S.A.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to change the denomination of the Company from SYNECTICS IR S.A. into COLUMBUS TRUST S.A. and to amend consequently Article one, first paragraph of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 1. First paragraph.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of COLUMBUS TRUST S.A.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SYNECTICS IR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 48.427, constituée suivant acte en date du 15 avril 1994, publié au Mémorial C numéro 483 du 25 novembre 1994.

L'assemblée était présidée par Madame Cathérine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à Metzert-Attert (Belgique).

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Gérard Pirsch, employé de banque, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Stéphane Merlet, employé de banque, demeurant à Capellen.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de la dénomination de la société en COLUMBUS TRUST S.A. et modification subséquente de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier paragraphe.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COLUMBUS TRUST S.A.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de SYNECTICS IR S.A. en COLUMBUS TRUST S.A., et de modifier par conséquent l'article premier, premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier paragraphe.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COLUMBUS TRUST S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Day-Royemans, St. Merlet, G. Pirsch, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 110S, fol. 13, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1998.

J. Elvinger.

(39900/211/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

**COLUMBUS TRUST S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. SYNECTICS IR S.A.).**

Siège social: Luxembourg,
R. C. Luxembourg B 48.427.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour le notaire

Signature

(39901/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

T.E.K. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 239, rue de Luxembourg,
R. C. Luxembourg B 20.030.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1998, vol. 511, fol. 99, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(39907/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

TAPIS & DECORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.039.

Le siège social de la société au 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg a été dénoncé avec effet au 1^{er} septembre 1998.

Signature
Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39902/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

TAVARES DA SILVA FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7653 Heffingen, 30, Op Praikert.
R. C. Luxembourg B 53.963.

Suite à une renumérotation des maisons par l'Administration Communale de Heffingen, le siège social de la société est désormais fixé à L-7653 Heffingen, 30, Op Praikert (ci-avant: 8, Op Praikert).
Heffingen, le 11 septembre 1998.

Signatures.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 septembre 1998, vol. 166, fol. 32, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): G. Schlink.

(39903/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

TOITURE LOUIS FLEMMING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5870 Alzingen, 23A, rue de Syres.
R. C. Luxembourg B 54.958.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1998, vol. 512, fol. 24, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(39908/525/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

C.C.W., S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Claude Weinzierl, ingénieur, demeurant à L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de C.C.W., S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bascharage.

Art. 3. La société a pour objet le conseil et la coordination en génie civil, l'exploitation d'une agence immobilière ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1998.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par Claude Weinzierl, préqualifié.
Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à vingt-sept mille francs luxembourgeois (27.000,- LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée: Claude Weinzierl, préqualifié.

La société est engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Weinzierl, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 1998, vol. 837, fol. 8, case 6. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): Thull.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 septembre 1998.

F. Molitor.

(39918/223/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1998.

ARROW FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 50, route d'Esch.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the eighth of September,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg

There appeared the following:

1. Mr Hans Gyngé, company director, residing at Fornuddsvägen 11b, S-13552 Tyresö, Sweden, represented by Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on June 4, 1998,
2. Mrs. Liselott Gyngé, no occupation, residing at Grenvågen 28A, S-13552 Tyresö, Sweden, represented by Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on June 4, 1998.

Which proxies shall be signed *ne varietur* by the mandatories of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of ARROW FINANCE S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) divided in one thousand (1,000) shares having a par value of one thousand two hundred and fifty Luxembourg francs (1,250.- LUF) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the signature of two directors or by the sole signature of the managing director, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its power to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of April at 10.00 a.m. and for the first time in the year 1999.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty first of December 1998.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr Hans Gyngé, prenamed, nine hundred and ninety-nine shares	999
2. Mrs Liselott Gyngé, prenamed, one share	1
Total: one thousand shares	1,000

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100 %) by payment in cash, so that the amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately sixty thousand Luxembourg francs (60,000.- LUF).

Extraordinary General Meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. - The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. - The following are appointed directors:
 - Mr Hans Gyngé, company director, residing in Tyresö, Sweden,
 - Mr Lars Andersson, company director, residing in Tyresö, Sweden,
 - Mrs Liselott Gyngé, no occupation, residing in Tyresö, Sweden.
3. - Has been appointed statutory auditor:
Mr Lex Benoy, auditor, residing in Luxembourg.
4. - Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 1999.
5. - The registered office of the company is established in Luxembourg, 50, route d'Esch.
6. - The Board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to Mr Hans Gyngé, prenamed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le huit septembre,
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Hans Gyngé, directeur de sociétés, demeurant à Fornuddsvägen 11b, S-13552 Tyresö, Suède, représenté par Monsieur Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 4 juin 1998,
- 2) Madame Liselott Gyngé, sans état, demeurant à Grenvägen 28A, S-13552 Tyresö, Suède, représentée par Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 4 juin 1998.

Lesquelles procurations signées ne varient par les mandataires des comparants et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARROW FINANCE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-LUF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,-LUF) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les termes et aux conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et conférer des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

Art. 11. Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois d'avril à 10.00 heures et pour la première fois en 1999.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre V. - Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commencera le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. Monsieur Hans Gyngé, préqualifié, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2. Madame Liselott Gyngé, préqualifiée, une action	1
Total:	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. - Sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Hans Gyngé, directeur de sociétés, demeurant à Tyresö, Suède,
 - Monsieur Lars Andersson, directeur de sociétés, demeurant à Tyresö, Suède,
 - Madame Liselott Gyngé, sans état, demeurant à Tyresö, Suède.
3. - Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.
4. - Le mandats des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 1999.
5. - Le siège social de la société est établi à Luxembourg, 50, route d'Esch.
6. - Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à Monsieur Hans Gyngé, préqualifié.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, C. Keereman, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 110S, fol. 79, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

P. Frieders.

(39917a/212/289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1998.

TOITURES GUY ROLLINGER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wickrange.

R. C. Luxembourg B 46.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 27, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1998.

Signature.

(39909/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

TOITURES GUY ROLLINGER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wickrange.
R. C. Luxembourg B 46.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 27, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1998.

Signature.

(39910/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

TECHNOFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 32.199.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 29, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie au siège de la société a décidé de reporter la perte de 81.868 LUF.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour la société

WEBER & BONTEMPS,

Société Civile de Réviseurs d'Entreprises

(39904/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

TECHNOFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 32.199.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie au siège de la société a décidé de l'affectation du résultat suivante:

Apurement du poste Résultats reportés	355.025
Réserve légale	119.690
Distribution de dividendes	2.274.118
Total	2.748.833

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour la société

WEBER & BONTEMPS,

Société Civile de Réviseurs d'Entreprises

(39905/592/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

TECHNOFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 32.199.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie au siège de la société a décidé de reporter la perte de LUF 223.895.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour la société

WEBER & BONTEMPS,

Société Civile de Réviseurs d'Entreprises

(39906/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

WATERWORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.915.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration réuni à Luxembourg, le 17 septembre 1998, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- M. Davide Cassella ayant remis sa démission le 15 septembre 1998, il a été décidé, eu égard à la vacance d'une place au sein du conseil d'administration, de nommer, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Madame Nicole Thommes, employée privée, demeurant à Oberpallen, comme nouvel administrateur. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

- Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1998, vol. 512, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39916/693/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

**UNISOURCE BUSINESS NETWORKS LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 50.975.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de la société qui s'est
tenue au siège social de la société le 12 mai 1998*

- L'Assemblée a décidé à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes COOPERS & LYBRAND SC, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, pour une période de trois ans.

Pour extrait sincère et conforme
A. Marc
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 512, fol. 29, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39914/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

CLPK FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office L-1741 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

—
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twelfth of August.
Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

STICHTING CLPK, a foundation existing under the Netherlands laws, with registered office in Amsterdam (Netherlands).

here represented by Mr Teunis Akkerman, economic counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 12th of August 1998.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Section I. Object, Denomination, Registered office, Duration

Art. 1. There is formed a société à responsabilité limitée which is governed by the law of the 10th of August 1915 and its subsequent laws, and in particular by the present articles of association, which specify in the articles 8 and 13 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation will be providing commercial jet aircraft loans and leases. For the purposes of refinancing its portfolio it may issue notes.

The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The corporation may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The name of the company is CLPK FUNDING S.à r. l.

Art. 4. The registered office of the company is located in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the Board of Managers. The Board of Managers may also establish branches and subsidiaries both in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

Art. 5. The duration of the company is unlimited.

Section II. Corporate capital, Contribution, Share-quotas

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at fifteen thousand United States dollars (15,000.- USD), represented by one hundred and fifty (150) shares of one hundred United States dollars (100.- USD) each subscribed by STICHTING CLPK, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of fifteen thousand United States dollars (15,000.- USD) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Art. 7. The share-quotas are freely transferable among members. They can only be transferred by living persons to non-members with the consent of members representing at least 3/4 of the issued corporate capital.

Art. 8. The transfer of share-quotas must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

If the company has more than one member, it is opposable to the company and to third parties only after having been notified to the company or accepted by the company according to article 1690 of the Code Civil.

Art. 9. In the case of death of a member, manager or not, the company will not be dissolved, but will continue among the surviving members and the legal heirs of the deceased member.

The disability, bankruptcy or insolvency of anyone of the members shall not terminate the company.

Art. 10. Each share-quota is indivisible insofar as the company is concerned. The co-owners are obliged to be represented by one among them or by a common attorney-in-fact chosen among the members.

The rights and obligations attached to each share-quota follow the share-quota wherever it goes. The owner of a share-quota is automatically deemed to have adhered to the present articles of association.

The heirs and creditors of a member may neither, on any pretext whatsoever, solicit seals to be affixed on the assets and documents of the company, not interfere in any manner whatsoever with its management; they must for the exercise of their rights refer to the company's inventories and the decisions of the general meetings.

Section III. Administration

Art. 11. The company is administered by one or several managers appointed by the members representing more than one half of the corporate capital and chosen from among the members or not.

Except where otherwise determined by the general meeting of the members, each manager has the broadest power to act on behalf of the company in any and all circumstances and to accomplish and authorize all acts and operations relating to its object. He has the social signature and is empowered to go in Court in the company's name, as plaintiff or as defendant. The manager or managers may appoint one or several attorneys and vest them with such powers as he or they will think appropriate.

Art. 12. The company will not be dissolved by the manager's death or by his withdrawal.

The heirs or successors of the manager can never cause seals to be apposed on the company's papers and registers, nor cause any judicial inventory of the company's assets to be established.

Section IV. Decisions and General Meetings

Art. 13. If the company has only one member, he exercises all the rights belonging to the general meeting. If later on several members own the share quotas, the decisions of the members are taken in general meeting or by vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the members by registered mail.

In this latter case, the members are obliged, within a period of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, to cast their written vote and mail it to the company.

Art. 14. Unless a provision to the contrary is contained in the present articles of association or in the law, no decision is validly taken unless adopted by the members representing more than one half of the corporate capital. If this quorum is not reached at the first meeting or written consultation, the members are called or consulted a second time, by registered mail, and the decisions are taken at the majority of the casted votes, irrespective of the portion of the represented capital.

No amendment of the present articles of association shall be effected unless decided by a majority of members representing at least three quarters of the corporate capital.

Art. 15. The decisions are recorded in a register of resolutions kept by the Board of Managers at the registered office and to which will be attached the documents evidencing the votes casted in writing as well as the proxies.

Section V. Fiscal year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 16. The fiscal year begins on the first of January and ends on the 31st of December of each year. However the first fiscal year will cover the period running from the date of incorporation until the 31st of December 1998.

Art. 17. At the end of the fiscal year, a general inventory of the assets and liabilities of the company and the annual accounts summarizing this inventory will be established. Every member or his attorney-in fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of said inventory and annual accounts.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account stated in the annual accounts, after deduction of all general expenses, taxes (including without limitation, income tax), social charges, all amortisations of the corporate assets and provisions for commercial risk or others, constitute the net profit. From this net profit five per cent (5 %) will be deducted and attributed to the reserve provided for by law, until this reserve reaches a sum equal to one tenth of the corporate capital.

The remaining balance of the profit shall be at the disposal of the members, who will decide of its allocation or of its distribution.

If there are losses, they will be borne by all the members within the proportion of and up to their shareholding.

Section VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. In case of the loss of one half of the corporate capital, the Board of Managers or, failing it, each member shall consult the other members in the manner provided for in article 13 of the articles of association, as to whether the company should be continued or dissolved.

Art. 20. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may, but need not be members) appointed by the members, or, failing such a decision, by the incumbent manager or managers.

The liquidation will be made in accordance with the provisions of section 8 of the Law of the 10th of August 1915 as amended.

Estimate

For the purposes of the registration, the capital is evaluated at five hundred forty-eight thousand one hundred francs (548,100.-).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately forty thousand francs (40,000.- LUF).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The company will be administered by the following manager:
FLUXINTER S.A., with registered office in L-1741 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.
The company will be bound in all circumstances by the sole signature of one manager.
- 2) The address of the corporation is in L-1741 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

STICHTING CLPK, une fondation de droit néerlandais, avec siège social à Amsterdam (Pays-Bas), ici représentée par Monsieur Teunis Akkerman, conseiller économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 12 août 1998.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Section 1. Objet, Raison sociale, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui est régie par la loi du 10 août 1915, complétée par les lois ultérieures et notamment celle du 13 septembre 1933 et par les présents statuts, qui spécifient dans les articles 8 et 13 les règles applicables à la société unipersonnelle.

Art. 2. La société accordera des prêts et du leasing pour l'aviation civile. Pour les besoins du refinancement de son portefeuille, elle pourra émettre des obligations.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, qui pourraient paraître utiles à la société pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de CLPK FUNDING S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Section II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille Dollars des Etats-Unis (15.000,- USD), représenté par cent cinquante (150) parts sociales de cent Dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune, souscrites par STICHTING CLPK, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de quinze mille Dollars des Etats-Unis (15.000,- USD) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins 3/4 du capital social émis.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé. Si la société a plus d'un associé, elle n'est opposable à la société et au tiers qu'après qu'elle a été signifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non, la société ne sera pas dissoute, mais continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun pris parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Section III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

Sauf détermination différente des pouvoirs par l'assemblée générale des associés, chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Il a la signature sociale et il a le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant. Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs fondés de pouvoir et leur confier tels pouvoirs qu'il jugera appropriés.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retraite, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société. Les héritiers ou ayants cause des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les papiers et registres de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Section IV: Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Si la société n'a qu'un seul associé, celui-ci exercera les droits appartenant à l'assemblée générale. Si plus tard plusieurs associés détiennent les parts, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par le Conseil d'Administration aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de disposition contraire prévue par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Aucune modification des présents statuts ne sera effectuée, à moins d'avoir été décidée par une majorité des associés représentant au moins 3/4 du capital social.

Art. 15. Les décisions seront constatées dans un registre de délibération tenu par le Conseil d'Administration au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Section V. Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Toutefois le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 1998.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et les comptes annuels résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et comptes annuels.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par le compte des pertes et profits, déduction faite des frais généraux, des impôts (y compris sans que ce soit limitatif, l'impôt sur le revenu) des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé 5 % pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Section VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de perte de la moitié du capital social le conseil d'administration ou, à défaut, chaque associé consultera les autres associés selon le mode prévu à l'article 13 des statuts sur la question de savoir s'il y a lieu de continuer la société ou de prononcer sa dissolution.

Art. 20. En cas de dissolution, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés, ou à défaut d'une telle délibération par le ou les gérants en fonctions.

La liquidation se fera en conformité des règles de la section 8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales complétée par les lois modificatives subséquentes.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à cinq cent quarante-huit mille cent francs (548.100.-).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF)

Décision de l'associé unique

1) La société est administrée par le gérant suivant:

FLUXINTER S.A., avec siège social à L-1741 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.

La société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant.

2) L'adresse de la société est à L-1741 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Akkerman, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 1998, vol. 110S, fol. 35, case 12. – Reçu 5.498 francs.

Le Receveur ff (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 août 1998.

G. Lecuit.

(39919/220/263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1998.

IDEAL-CARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 19, rue de Wintrange.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Monsieur Claudio Martinuzzi, mécanicien, né à Luxembourg, le 7 janvier 1965, demeurant à Elvange; ci-après dénommé «le comparant».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de IDEAL-CARS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Elvange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un garage avec atelier ainsi que le commerce, l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, la location avec ou sans chauffeur de véhicules automoteurs neufs ou d'occasion ainsi que le commerce de tous accessoires de la branche.

Elle peut également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 1998.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Claudio Martinuzzi, prénommé.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs; ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans les mesures des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de trente-huit mille francs (38.000,- Frs.).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique Monsieur Claudio Martinuzzi, prénommé, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, se fait désigner lui-même comme gérant.

La société est valablement engagée en toutes circonstances et sans aucune limitation par la signature du gérant.

Le siège social est établi à Elvange, 19, rue de Wintrange.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Martinuzzi, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 18 septembre 1998, vol. 461, fol. 82, case 4. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 septembre 1998.

R. Arrensдорff.

(39923/218/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1998.

TREE TOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald.

R. C. Luxembourg B 29.024.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 22 septembre 1998, vol. 261, fol. 90, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39911/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1998.

